

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
MERCREDI 28 MARS 2018 A 20 H 00 EN MAIRIE D'ARLANC

Date de la Convocation : 20 mars 2018

Conseillers en exercice : 17

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BRAVARD, CHAMPEAUX, CHAUTARD, CHRISTOPHE, CLADIÈRE, COMPTE Didier, DELAYRE, Mmes BARD, DEMATHIEU, FAVIER, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mr CRONIE, VEYRIÈRE, Mmes CARUSO, GNECH, PUCHE,

Secrétaire de séance : Mme SOULIER Véronique.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Jeudi 22 février 2018, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

COMMUNE – BUDGET GENERAL

*** Section de fonctionnement**

Dépenses	1 774 954,96 €
Recettes	2 113 730,96 €
Excédent de fonctionnement	338 776,00 €

*** Section d'investissement sans les restes à réaliser**

Dépenses	1 170 091,87 €
Recettes	1 016 029,20 €
Déficit de clôture :	- 154 062,67 €

DU SERVICE DE L'EAU

1 - Compte administratif du service de l'eau

*** Section d'exploitation**

Dépenses	86 310,37 €
Recettes	178 354,76 €
Excédent de fonctionnement	92 044,39 €

*** Section d'investissement**

Dépenses	10 340,98 €
Recettes	56 418,20 €
Excédent d'investissement	46 077,22 €

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

2 - Compte administratif du service d'assainissement

*** Section d'exploitation**

Dépenses	92 449,05 €
Recettes	125 446,59 €
Excédent de clôture	32 997,54 €

*** Section d'investissement**

Dépenses	57 541,44 €
Recettes	114 721,57 €
Déficit d'investissement	57 180,13 €

LOTISSEMENT

3 - Compte administratif Lotissement

*** Section de fonctionnement**

Dépenses	15 451,47 €
Recettes	22 323,85 €
Excédent de fonctionnement	6 872,38 €

*** Section d'investissement**

Dépenses	22 323,85 €
Recettes	22 323,85 €

CAISSE DES ECOLES

4 - Compte administratif CAISSE DES ECOLES

*** Section de fonctionnement**

Dépenses	44 723,61 €
Recettes	44 898,50 €
Excédent de fonctionnement	174,89 €

*** Section d'investissement : Néant**

BASE DE LOISIRS

5 - Base de Loisirs

*** Fonctionnement**

Dépenses	219 171,70 €
Recettes	220 103,94 €
Déficit de fonctionnement	932,24 €

*** Investissement : néant**

Sous la présidence de Mr CHAMPEAUX Daniel, les comptes administratifs 2017 ont été adoptés à l'unanimité.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

II - BUDGETS PRIMITIFS 2018

1 - Budget annexe CAISSE DES ECOLES

* Section de fonctionnement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 42 635 € 00

* Section d'investissement : néant

2 - Budget Base de Loisirs

* Section de fonctionnement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 198 939 € 00

* Section d'investissement : néant

3 - Budget annexe du service de l'eau

* Section d'exploitation

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 179 811 € 39

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 75 552 € 22

4 - Budget annexe du service de l'assainissement

* Section d'exploitation

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 133 508 € 81

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 375 919 € 50

5 - Budget Communal

* Section de fonctionnement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 881 160 € 00

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 381 292 € 20

Les budgets primitifs 2018 ont été adoptés à l'unanimité.

III - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 : BUDGET GENERAL COMMUNE – BASE DE LOISIRS – CAISSE DES ECOLES – SERVICE DE L'EAU – SERVICE ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 lors de la séance de ce jour.

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

IV - BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que tous les lots du lotissement 76300 ont été vendus. Il n'est donc plus nécessaire de maintenir un budget annexe.

C'est pourquoi le 27/09/2017, une délibération a été prise pour dissoudre ce budget et l'intégrer dans le budget général de la commune.

Les résultats 2017 du lotissement seront donc intégrés dans le budget principal de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de 2017 comme énoncé ci-dessus.

V - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2017

Déficit d'investissement : 154 062,67 €

Excédent de fonctionnement : 338 776,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'intégrer l'excédent de fonctionnement de 6 872,98 € provenant de la dissolution du budget lotissement dans le budget de la commune.

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 1068 : 338 776,00 €

Section de fonctionnement (recettes) article 002 : 0 €

Et de reprendre le déficit d'investissement 2017 comme suit :

Section d'investissement (dépenses) article 001 : 154 062,67 €

Il précise que les affectations seront reprises au budget primitif 2018 de la commune.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2017 comme énoncé ci-dessus.

VI - BUDGET EAU – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2017

Excédent d'investissement : 46 077,22 €

Excédent de fonctionnement : 92 044,39 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement en fonction du besoin de financement des sections d'investissement et de fonctionnement. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 002 : 46 077,22 €

Section de fonctionnement (recettes) : article 002 : 92 044,39 €

Il précise que les affectations seront reprises au budget primitif 2018 du service de l'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2017 comme énoncé ci-dessus.

VII - BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2017

Excédent d'investissement : 57 180,13 €

Excédent de fonctionnement : 32 997,54 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 001 : 57 180,13 €

Section d'investissement (recettes) article 1068 : 14 000,00 €

Section de fonctionnement (recettes) article 002 : 18 997,54 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2017 comme énoncé ci-dessus.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

VIII - BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que tous les lots du lotissement 76300 ont été vendus. Il n'est donc plus nécessaire de maintenir un budget annexe.

C'est pourquoi le 27/09/2017, une délibération a été prise pour dissoudre ce budget et l'intégrer dans le budget général de la commune.

Les résultats 2017 du lotissement seront donc intégrés dans le budget principal de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de 2017 comme énoncé ci-dessus.

IX - VOTE DES TROIS TAXES LOCALES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Donne les taux des trois taxes locales :

- Taxe d'habitation : 9,77 %
- Foncier bâti : 16,82 %
- Foncier non bâti : 76,38 %

Précise que l'application est immédiate et charge Monsieur le Maire de son application.

X - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'allouer, compte tenu de l'inscription budgétaire au compte 6574 du BP 2018, les subventions énoncées dans l'annexe jointe, aux associations qui y sont listées, sous réserve de réception de leur bilan annuel.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

SUBVENTIONS 2018

ORGANISMES	DECISION
Association Sportive Livradois Sud A.S.L.S	1600,00
Amicale des Sapeurs Pompiers Arlanc	1100,00
Les Amis de la Dentelle	300,00
ADMR Arlanc	700,00
Team livradois Job	500,00
Amicale Laïque Arlanc	600,00
Amicale Laïque Arlanc (voyage)	1400,00
Association Cycliste du Livradois Arlanc	500,00
Union sportive arlançoise	300,00
Club de Gym Arlanc	300,00
Club de la bonne humeur Arlanc	300,00
FNACA Arlanc	300,00
Association Badminton Arlancoise	300,00
Association des donneurs de sang Arlanc	300,00
UNC Section Arlanc	150,00
Association Cannelle	150,00
Association généalogique Arlanc	150,00
Adapéi	150,00
Les Jeunes sapeurs pompiers de Marat	100,00
Association créat'art Arlanc	300,00
Amicale des Chasseurs Arlanc	150,00
GPT des accidentés du travail (FNATH) (Ambert)	50,00
Association 2 bien fêteur Arlanc	300,00
Association des artisans et commerçants d'arlanc	300,00
Western horizon	300,00
L'écho de nos clochers	300,00
Les restos du cœur	100,00
Association de tir à Arlanc	300,00
Pays d'Arlanc Animation Tourisme (P.A.A.T)	5000,00
Festival de la Chaise-Dieu	200,00
OGECE	32000,00
Amicale Notre Dame	300,00
Kéolis	1200,00
Total des subventions attribuées	50000,00
Reste à attribuer	0,00
TOTAL	50000,00

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

XI - EMPLOIS – CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois afin de permettre une meilleure gestion des services de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le tableau des emplois,

Décide de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour 17h30 hebdomadaires, à compter du 01/08/2018
- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 35h hebdomadaires, à compter du 01/09/2018
- Création d'un poste d'adjoint technique pour 30h hebdomadaires, à compter du 07/07/2018
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif pour 17h30 hebdomadaires, à compter du 01/08/2018
- Suppression de deux postes d'adjoint technique pour 35h hebdomadaires, à compter du 01/09/2018

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

XII - CREATIONS DE TROIS POSTES D'AGENTS AFFECTES AUX SERVICES TECHNIQUES ET A L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, afin de pouvoir assurer des travaux aux services techniques et à l'entretien des bâtiments :

- La création d'un poste d'agent technique du 17 mai 2018 au 16 mai 2019, à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération au SMIC horaire.
- La création d'un poste d'agent technique du 1er juin 2018 au 31 mai 2019, à temps partiel, contrat de 35 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération basée sur les indices IB 459, IM 402.
- La création d'un poste d'agent de services polyvalent en milieu rural du 10 avril 2018 au 9 avril 2019, à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires sur 12 mois, rémunération au SMIC horaire.
-

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

XIII - ASSAINISSEMENT – ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE « FG CONSULTANTS ASSAINISSEMENT »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte le devis établi par « FG Consultants Assainissement », la Grande Garde, 63520, Trézioux, pour une assistance technique à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux assainissement 2018 de la commune comprenant notamment :

- 4 visites d'assistance pour le suivi des données,
- Transcription des données au format SANDRE et transmission au service de police de l'eau, réunion d'expertise et de conseil pour un montant de 840 € pour une année.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

XIV - ECLAIRAGE PUBLIC – ABAISSEMENT D'ECLAIRAGE AU BOURG – PROGRAMME 2018

Monsieur le Maire explique que le « programme CEE Economies d'Energie dans les TEPCV » (certificats d'économies d'énergie) permet au territoire d'Ambert Livradois Forez de mobiliser une enveloppe de 975 000 € pour réaliser des travaux d'économies d'énergie, prioritairement sur le patrimoine bâti des communes et de l'intercommunalité.

Il est à noter que la communauté de communes souhaite réserver une part de l'enveloppe restante à la **rénovation de l'éclairage public communal**. Une rencontre a eu lieu entre les services d'Ambert Livradois Forez, le SIEG (maître d'ouvrage pour les travaux d'éclairage) et Objectif Eco Energie (partenaire d'ALF sur le programme CEE) le 20 février 2018, afin de définir les travaux éligibles ainsi que les modalités financières :

➤ **Travaux éligibles :**

- Rénovation d'éclairage extérieur par dépose de luminaires et mise en place de luminaires neufs dont la source lumineuse peut être remplacée ;
- Mise en place d'horloges astronomiques ;
- Mise en place d'un système de régulation de tension/de maîtrise de la puissance réactive/de variation de puissance en éclairage extérieur.

➤ **Modalités financières :**

- Chaque projet comprend à la fois des travaux finançables et non finançables par le programme CEE, ce qui déterminera la part d'autofinancement de la commune ;
- Sur la totalité du projet, la commune et le SIEG participeront chacun, a minima, à hauteur de 20%.

Pour ARLANC, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Montant prévisionnel des travaux : 68 000 € HT
 - Reste à charge pour la commune : 14 332 € HT (versé au SIEG)
 - Montant CEE versé à la commune : 39 336 € HT
- Comme 25 communes sont concernées par ce programme. Il est entendu que la part CEE versée à la commune sera revue à la hausse, et la part d'autofinancement à la baisse, en fonction du nombre de communes participantes.
- Il faut toutefois noter que l'ensemble des travaux devra être réalisé et payé pour le **31 décembre 2018**.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,
Donne son accord de principe pour effectuer le Programme 2018 d'éclairage public – Abaissement d'éclairage au bourg, aux conditions susmentionnées.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire présente le rendez-vous qui a eu lieu avec l'entreprise « Âges et vie » par l'intermédiaire de M. BASSELIN. Il s'agit d'une structure privée qui crée et gère des domiciles partagés pour personnes âgées. Il est précisé qu'aucune participation n'est demandée à la commune dans le cadre de ce projet. L'entreprise a toutefois besoin d'un terrain d'une surface au moins égale à 2 000 m² qu'il faut l'aider à trouver. Les conseillers approuvent le projet d'« Âges et vie ».

➤ Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'entamer une recherche de terrains pour créer de nouveaux lotissements. Les conseillers donnent leur accord pour travailler dans ce sens.

➤ Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il y a une rencontre organisée par la communauté de communes au Jardin pour la Terre « Paroles de PEP'S, une vision positive pour un territoire attractif », le samedi 31 mars de 14h à 18h.

Clôture de la séance comportant 14 décisions